ne le fait pas. Mais il y a quand même des gens assez bêtes pour en boire. On ne peut pas faire grand-chose pour ces gens-là, quel que soit leur âge, si ce n'est multiplier le nombre, l'efficacité et la crédibilité de nos programmes d'information. Néanmoins, il y aura toujours des personnes aussi bêtes que suicidaires qui ingéreront des substances qu'elles savent être mortelles.

- (4) Ce serait également un délit grave de consommer une drogue quelconque, y compris l'alcool, tout en effectuant une tâche pour laquelle l'esprit doit être en saison des risques d'accidents: conduire un véhicule à moteur terrestre, piloter un aérone ou un bateau; faire fonctionner une machine, réaliser une intervention chirurgicale, etc. Les personnes dont les facultés sembleraient affaiblies seraient légalement tenues de subir un test de dépistage.
- (5) Les stupéfiants vendus par les gouvernements seraient taxés comme l'alcool et le tabac et seraient une bonne source de revenus qui pourraient servir à financer les autres éléments de ce programme, y compris les mesures de contrôle. L'argent confisqué des comptes en banque des trafiquants serait également utilisé de cette façon.
- (6) Ces mesures doivent être mises en œuvre en association avec d'autres mesures recommandées dans le présent livre pour donner emploi et formation aux sans-emploi, pour développer chez les jeunes les aptitudes qui leur permettront de bien vivre. Dans la mesure où nous réduirons le nombre de jeunes sans emploi, nous pourrons peut-être réduire le nombre de ceux qui se droguent soi-disant par désespoir. Et nous devons prévoir un traitement facilement accessible pour ceux qui sont sous l'emprise des drogues.

Le problème de la drogue est un problème de santé. Malheureusement, c'est également un problème de criminalite l'on ne peut prétendre le contraire. Nous devons examiner les deux aspects.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, je souléve la question de privilège. On me dit que le sénateur Murray a déclaré à la presse hors de cette Chambre que ce qui je faisais était frauduleux. S'il dit que ce n'est pas vrai, j'accepterai sa déclaration.

C'est un livre que j'ai écrit. Il a été publié en anglais. Je l'ai présenté en français chez des éditeurs francophones, mais ils ont jugé qu'un livre sur l'unité canadienne et la façon de la réaliser ne serait pas vendable. Ils n'ont pau voulu le publier.

• (1440)

Je suis en train de rédiger un autre volume que je vais vous dédier, sénateur Murray, et si j'en tire des droits d'auteur, je les verserai à l'oeuvre charitable de votre choix. En français, ce livre est intitulé «Postulons un Québec indépendant: La conversion amère d'un québécois de laine impure». Je vous donne une traduction approximative: Let us postulate an independant Quebec, the bitter conversion of a Quebecer of impure blood. La prémisse du livre est que le gouvernement Mulroney va causer la désintégration de notre pays avant que les deux prochaines années ne se soient écoulées. Je suis pessimiste à cause de l'incompétence et de la fourberie du premier ministre et de son apprenti sorcier, le sénateur Murray.

Je suis un Québécois et je vais devoir vivre dans un nouveau pays. J'aurai une nouvelle nationalité. Dans mon livre, je pose la question suivante: Comment un Québec indépendant pourra-t-il avoir des rapports, s'entendre avec ce qui restera du Canada? C'est un livre amer, et j'ai du mal à l'écrire, car j'aime le Canada, mais je ne peux m'en empêcher. Je vais être Québécois, je serai Québécois plutôt que Canadien, et non plus les deux, à cause de cet homme là-bas et de son patron, cet homme qui a tergiversé pendant toute la durée des négociations de l'Accord du lac Meech qui a dit une chose au Québec et une autre partout ailleurs au pays, comme son premier ministre d'ailleurs.

Cet homme a le toupet de m'accuser d'activités répréhensibles.

Une voix: De quoi parlez-vous?

Le sénateur Gigantès: C'est une question de privilège. Pour qu'on m'accuse de fraude, il aurait fallu que j'essaie de profiter financièrement de mes activités de sénateur. En 1988, j'ai publié un livre intitulé: Is the Free Trade Deal Really For You?. Il s'inspirait presque entièrement d'un long discours que j'avais prononcé au Sénat. Il a aussi été publié en version française. Il est bien dit dans ce livre que tous les droits d'auteur que pourrait procurer la vente de ce volume seront versés à des bourses d'étude. Je n'en tire pas un sou de bénéfice. Comme je l'ai dit, je paye mes impôts et, contrairement à tant d'autres que je ne nommerai pas, je n'ai été mêlé à aucune transaction commerciale douteuse.

Les déclarations du sénateur Murray ont porté atteinte, très gravement, à mes privilèges de sénateur. S'il a effectivement fait de telles déclarations à l'extérieur de cette chambre et que les journalistes peuvent me le confirmer en consultant leurs notes, je vais lui intenter un procès en diffamation en cour civile. Il est diffamatoire d'accuser quelqu'un de parfaitement innocent de pratique frauduleuse. Il ne devrait pas utiliser les valeurs de ses amis comme barèmes pour juger les autres.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je vais lire les observations de mon honorable collègue dans le *Hansard* afin de déterminer s'il y a là une question de privilège à laquelle je devrais répondre.

TRAVAUX DU SÉNAT

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, avec votre permission, je voudrais faire un rappel au Règlement qui porte sur l'état d'avancement des travaux du Sénat. En temps normal, nous aurions poursuivi le débat sur la motion du sénateur Doody jusqu'à ce que nous proposions de lever la séance aux termes des nouvelles règles, à 17 h 45. Nous aurions ensuite repris nos travaux demain à 14 heures pour les poursuivre jusqu'à 17 heures avant de lever la séance pour le week-end.

Notre intention, comme l'a d'ailleurs signalé le leader suppléant aujourd'hui, était de permettre l'adoption de cette motion au plus tard en fin d'après-midi demain pour que nous puissions proposer la troisième lecture et commencer à introduire nos amendements lundi. C'est ce que nous avions prévu de faire. Nous n'avions pas l'intention de prolonger le débat sur cette motion jusqu'à la semaine prochaine. Toutefois, c'est